



**CONCEPTION ET REALISATION DES MOBILIERS D'INTERPRETATION
DU SENTIER
"ENTRE GORGES ET CAUSSE"
COMMUNE DE LA CAUNETTE - 34210**

CAHIER DES CHARGES

Août 2025

COMMUNE DE LA CAUNETTE

Place de l'ormeau – 34210 La Caunette

Tél : 04 68 91 23 11 - Mail : mairie.lacaunette@wanadoo.fr

Marché de fournitures et de services

Offre à faire parvenir avant le 15 septembre 2025 à 17h.



1. Cahier des clauses administratives particulières (CCAP)

1. Objet de la consultation- Dispositions générales

1. Objet du marché :

Le présent cahier des clauses administratives particulières (CCAP) a pour objet la conception et la réalisation du mobilier d'interprétation du sentier "Entre gorges et causse" créé sur la commune de la Caunette (voir carte jointe en annexe 1)

Pouvoir adjudicateur

Mairie de La Caunette, 12 Place de l'Ormeau, 34210 LA CAUNETTE – Tél : 04 68 91 23 11
Mail : mairie.lacaunette@wanadoo.fr

Responsable légal : M. Max Fabre, Maire de la commune

2. Forme et Mode de passation du marché

Il s'agit d'un marché public en procédure adaptée en application de l'article L2123-1 du Code de la Commande publique

3. Délais d'exécution

Le marché est conclu pour une durée de 5 mois à compter de la notification du marché. Les délais d'exécution sur lesquels s'engage chaque candidat, sont à compléter dans l'acte d'engagement.

Chaque délai commence à la notification de l'ordre de service par le maître d'ouvrage.

4. Forme des candidatures

Les candidats pourront soumissionner en tant que candidats individuels ou en tant que membres d'un groupement. Aucune forme de groupement n'est imposée par l'acheteur. Les candidats peuvent donc se présenter soit en groupement conjoint, soit en groupement solidaire.

En cas de groupement conjoint, le mandataire devra être responsable de l'exécution de la totalité du marché en application de l'article R 2142-24 du Code de la Commande Publique. L'offre, qu'elle soit présentée par une seule entreprise ou par un groupement, devra indiquer tous les sous-traitants connus lors de son dépôt. Elle devra également indiquer les prestations (et leur montant) dont la sous-traitance est envisagée, la dénomination et la qualité des sous-traitants qui l'exécuteront à la place du titulaire.

Chaque sous-traitant devra être agréé par le maître d'ouvrage et notamment ses conditions de paiement.



5. Forme des prix

Les prix du marché sont réputés fermes.

Les prix du marché ne sont pas révisables.

6. Délai de validité des offres

Le délai de validité des offres est fixé à 90 jours à compter de la date limite de remise des offres.

2. Dispositions particulières :

2.1. Propriété intellectuelle :

Les textes et les illustrations des futurs panneaux d'interprétation sont fournis par le Maître d'Ouvrage et reste leur propriété.

3. Pièces constitutives du marché

Par ordre de priorité :

- L'acte d'engagement (AE)
- Le Cahier des clauses administratives particulières (CCAP)
- Le bordereau des prix unitaires présentés en HT et en TTC
- Le descriptif technique détaillé des prestations établi par le candidat
- Le cahier des clauses techniques particulières (CCTP)
- le cahier des clauses administratives générales applicables aux marchés de prestations intellectuelles (CCAGPI) approuvé par l'arrêté du 30 mars 2021 portant approbation du cahier des clauses administratives générales des marchés publics de prestations intellectuelles
- Les actes spéciaux de sous-traitance et leurs éventuels actes modificatifs, postérieurs à la notification du marché tel que prévu par le Code de la Commande publique aux articles R2193-1 et suivants.

Les documents applicables sont ceux en vigueur au premier jour du mois d'établissement des prix.

4. Règlement des comptes

4.1. Acomptes

Sauf renonciation expresse dans l'acte d'engagement, le titulaire du marché peut demander un acompte dans les conditions prévues par les articles R2191-20 et suivants du Code de la commande publique.



4.2. Délais de paiement

Le délai dont dispose la collectivité pour procéder au paiement des factures est de 30 jours à compter de la réception de la demande de paiement complète.

4.3. Pénalités

En cas de retard dans la mission, des pénalités seront appliquées tel que prévu dans l'article 14.1.2 du CCAG-PI approuvé par l'arrêté du 31 mars 2021. Le calcul est le suivant : montant de la pénalité = valeur de base HT de la prestation ou de la part de la prestation concernée X nombre de jours de retard / 3 000.

5. Règlement de la consultation

5.1. Contenu du dossier de consultation

Le dossier de consultation comprend :

- Le présent cahier des charges et son annexe
- L'acte d'engagement

Contenu des dossiers à déposer

Chaque candidat devra déposer un dossier complet contenant :

- Une lettre de candidature du candidat (DC1 ou équivalent), et l'habilitation du mandataire en cas de groupement.
- Les déclarations du candidat (DC2 ou équivalent) :
- Une déclaration sur l'honneur pour justifier qu'il n'entre dans aucun cas d'interdiction de soumissionner à un marché public
- Documents et renseignements qui permettent à l'acheteur de vérifier son aptitude à exercer son activité professionnelle, ses capacités économiques, financières, techniques et professionnelles :
- Attestations d'assurances professionnelles
- Déclaration concernant le chiffre d'affaires du candidat (uniquement celui du domaine d'activité qui fait l'objet du marché) des 3 derniers exercices
- Références en lien avec l'objet du marché sur les 5 dernières années
- L'acte d'engagement complété et signé ainsi que ses annexes
- Un devis qui sera annexé à l'acte d'engagement avec le détail du prix de l'offre faisant apparaître clairement le prix des options
- Un mémoire technique avec la présentation détaillée des prestations proposées

En cas de groupement :

Déclarations (DC1 et DC 2 ou équivalents) pour chaque membre du groupement.

En cas de sous-traitance :

Déclaration de sous-traitance (DC4 ou équivalent)

Déclarations (DC1 et DC 2 ou équivalents) pour chaque sous-traitant



5.2. Négociation

La commune se réserve la possibilité de négocier avec un ou plusieurs candidats

5.3. Critères de sélection des offres

Seront retenus pour une étude comparative des offres, les candidats présentant les compétences et références nécessaires à la bonne exécution du présent marché.

Les critères de sélection des offres sont les suivants :

- Prix 50 %
- Valeur technique (adéquation avec les exigences du cahier des charges) : 30%
- Délais d'exécution : 20%

La valeur technique sera notée sur la base du mémoire technique.

5.4. Réception des offres

La date limite pour la réception des offres est fixée au **15 septembre 2025 à 17h**.

L'offre est à adresser à M. Max Fabre, Maire de la commune de La Caunette

- Par Courrier postal avec accusé de réception à :
Mairie de La Caunette, 12 Place de l'Ormeau 34210 La Caunette
ou
- Par courriel (un accusé de réception sera envoyé au candidat) :
Mairie.lacaunette@wanadoo.fr

6. Modification du contrat

Après sa notification, le contrat ne pourra être modifié que par avenant(s) signé(s) par les parties contractantes.

7. Résiliation du contrat

Le présent contrat sera résilié de plein droit, si bon semble à la partie qui n'est ni défaillante, ni en infraction avec ses propres obligations, 15 jours après mise en demeure notifiée par lettre recommandée avec accusé de réception, et contenant déclaration d'user de la présente clause dans tous les cas d'inexécution ou d'infractions aux dispositions du présent marché.



2. Cahier des clauses techniques particulières (CCTP)

Objet : la présente consultation concerne la conception et la réalisation des mobiliers d'interprétation du sentier "Entre Gorges et Causses".

La commune de La Caunette a conçu un itinéraire d'interprétation et de valorisation de son terroir, de ses paysages et de son patrimoine bâti.

Il s'agit d'un itinéraire de 6kms doté de 9 stations d'interprétation. Les aménagements doivent se conformer à la Charte du Pays d'Art et d'Histoire Haut-Languedoc et Vignobles (HLV), associé à la conception du sentier.

L'intervention comprend :

Lot 1: Étude et conception de la signalétique et du dépliant

Se référer de la charte graphique du Pays d'Art et d'Histoire Pays Haut-Haut-Languedoc et Vignobles - contact: Tél : 04 67 38 11 10

- Repérages sur le terrain
- Conception graphique des panneaux et du dépliant sur la base d'éléments fournis par nos soins
- Étude de mise en page
- Étude, présentation et corrections des maquettes
- Réalisation des documents d'exécution (B.A.T.)
- Déplacements et réunions de travail (sur la base de 3 déplacements)

Lot 2: Fabrication du mobilier d'interprétation et de signalétique

Se référer de la charte graphique du Pays d'Art et d'Histoire Pays Haut-Haut-Languedoc et Vignobles - contact: Tél : 04 67 38 11 10

- Panneau bi-mât (charte signalétique PHL&V) : **Station 9**
- Mâts acier traité anti-corrosion, finition peinture thermolaquée MARS 2525 SABLÉ
- Bras en aluminium anodisé incolore
- Bagues et bouchons en aluminium anodisé incolore et thermolaqué MARS 2525 SABLÉ
- Visserie inox anti-vol
- Format du visuel 1190 x 1150 mm
- Impression et support du visuel : impression en quadri recto, stratifié compact ep. 10 mm (garantie : 10 ans)



- Quantité : 1

- Panneau d'interprétation sur mur (charte signalétique PHL&V) : **Stations 7 et 8**

- Bac acier traité anti-corrosion, finition peinture thermolaquée, RAL MARS 2525 SABLÉ

- Format du visuel 350 x 370 mm

- Visserie inox

- Impression et support du visuel : impression en quadri recto, stratifié compact ep. 10 mm (garantie : 10 ans)

- Quantité : 2

- Pupitre bas (charte signalétique PHL&V) : **Stations 1, 2, 4**

- Structure acier traité anti-corrosion, finition peinture thermolaquée, RAL MARS 2525 SABLÉ

- Visserie inox anti-vol

- Format du visuel 1000 x 500 mm

- Visuel : impression en quadri recto, stratifié compact ep. 13 mm (garantie : 10 ans)

- Quantité : 3

- Cubes 3 hauteurs : **Stations 3, 5, 6**

- Structure acier traité anti-corrosion, finition peinture thermolaquée, RAL MARS 2525 SABLÉ

- Visserie inox anti-vol

- Format du visuel 484 x 484 mm

- Visuel : impression en quadri recto, stratifié compact ep. 10 mm (garantie : 10 ans)

- Quantité : 7

- Borne directionnelle

- Tôle acier découpe laser du logo et pliage

- Traitement anti-corrosion, finition peinture thermolaquée, RAL MARS 2525 SABLÉ

- Mât bois classe 4

- Visserie inox

- Quantité : 10

Option pose

- Réalisation des plots béton

- Réalisation des fouilles de fondation

- Bétonnage

- le bétonnage recouvert d'éléments naturels

- Déplacements

- Pose de l'ensemble des panneaux

- Fixation des mobiliers : les fixations seront les plus discrètes possibles et



- Remise en état des sols (terre, sol naturel)
- Scellement chimique des panneaux muraux
- Déplacements

Lot 3: Impression dépliant

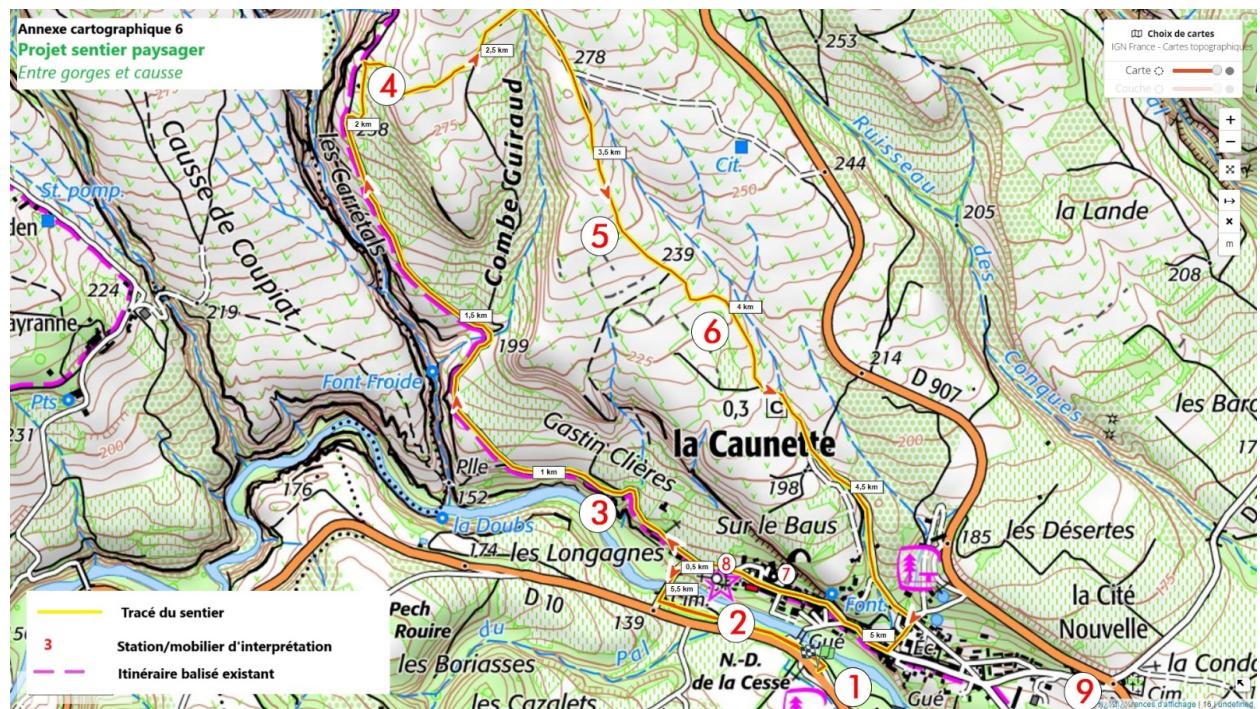
Impression du dépliant 4 volets

- Format : 40 x 21 cm/10 x 21 cm
- Impression quadrichromie recto-verso sur papier : Olin Regular extra blanc 130 gr (charte PHL&V)
- Façonnage : 8 pages, 3 plis accordéons
- Quantité : 10 000 exemplaires



Annexe 1 :

Carte du sentier d'interprétation "Entre gorges et causse" et stations





Annexe 2 : Acte d'engagement (AE)

CONCEPTION ET LA RÉALISATION DU MOBILIER D'INTERPRÉTATION DU SENTIER *ENTRE GORGES ET CAUSSES*

acte d'engagement (AE)

LOT N°

Marché de fournitures et travaux



DÉSIGNATION DE L'ACHETEUR

Commune de La Caunette

Place de l'ormeau – 34210 La Caunette

Nom, prénom, qualité du signataire du marché public : Max FABRE , Maire

Personne habilitée à donner les renseignements prévus à l'article R. 2191-59 du Code de la commande publique, auquel renvoie l'article R. 2391-28 du même code (nantissements ou cessions de créances) : M. le Maire

Désignation, du comptable assignataire : Centre des finances publiques de St Pons de Thomières, Grand rue, 34220 St Pons de Thomières, 04 67 97 38 80

OBJET DU MARCHÉ

Conception et la réalisation du mobilier d'interprétation du sentier

TYPE DE MARCHÉ

Marché de fournitures et services

PROCÉDURE

Procédure adaptée ouverte conformément à l'article L.2123-1 du Code de la commande publique.

1. ENGAGEMENT DU TITULAIRE OU DU GROUPEMENT TITULAIRE

1.1. Identification et engagement du candidat ou du groupement candidat

Après avoir pris connaissance du Cahier des Charges et des documents qui y sont mentionnés,

Et conformément à leurs clauses,

Le signataire,

(cocher la case correspondant à votre situation)

Entreprise individuelle

M. / Mme

Agissant en qualité de

Nom commercial et dénomination sociale :



Adresse :

Téléphone : Courriel :@.....

N° SIRET :

S'engage sans réserve sur la base de son offre et pour son propre compte ;

Société

M. / Mme

Agissant en qualité de

Au nom et pour le compte de la société (nom commercial et dénomination sociale)

Adresse :

Téléphone : Courriel :@.....

N° SIRET :

Engage sans réserve la société sur la base de son offre ;

Groupement

L'ensemble des membres du groupement conjoint solidaire (*cocher la case correspondante*)
s'engage sans réserve sur la base de l'offre du groupement ;

Désignation des membres du groupement :

M. / Mme

Agissant au nom et pour le compte de la société

Adresse :

Téléphone : Courriel :@.....

N° SIRET :

M. / Mme

Agissant au nom et pour le compte de la société

Adresse :



Téléphone : Courriel :@.....

N° SIRET :

M. / Mme

Agissant au nom et pour le compte de la société

Adresse :

Téléphone : Courriel :@.....

N° SIRET :

M. / Mme

Agissant au nom et pour le compte de la société

Adresse :

Téléphone : Courriel :@.....

N° SIRET :

(page à dupliquer si nécessaire en fonction du nombre de membres du groupement)

A exécuter les prestations du lot n° dans les conditions définies ci-après.

2. PRIX

2.1.Prix

Les prestations du lot n°..... : solution de base variante (*cocher la case correspondante*)

Seront rémunérés par l'application du prix suivant :

Montant € HT (hors options)	
TVA (taux de%)	
Montant € TTC	



Soit en toutes lettres (en € TTC) :

.....
.....

Le devis ci-après annexé présente le détail du prix de l'offre.

L'offre ainsi présentée me lie pour une durée de 90 jours à compter de la date limite de remise des offres.

Elle est réputée établie sur la base des conditions économiques du mois Mo de la remise des offres, soit septembre 2022. Les prix ne sont pas révisables.

2.2. En cas de groupement conjoint, répartition des prestations

Nom de l'opérateur	Nature de la prestation	Montant € HT de la prestation

2.3. Sous-traitance

Les annexes n°..... au présent Acte d'Engagement (ATTRI2 ou équivalent) indiquent la nature et le montant des prestations que j'envisage de faire exécuter par des sous-traitants payés directement, les noms de ces sous-traitants et les conditions de paiement des contrats de sous-traitance. Le montant des prestations sous-traitées indiqué dans chaque annexe constitue le montant maximal de la créance que le sous-traitant concerné pourra présenter en nantissement.

Chaque annexe constitue une demande d'acceptation du sous-traitant concerné et d'agrément des conditions de paiement du contrat de sous-traitance, demande qui est réputée prendre effet à la date de notification du marché ; cette notification est réputée emporter acceptation du sous-traitant et agrément des conditions de paiement du contrat de sous-traitance.



Le montant total des prestations que j'envisage de sous-traiter conformément à ces annexes est de Euros TTC. (*montant en toutes lettres*).

En outre, le tableau ci-après indique la nature et le montant des prestations que j'envisage de faire exécuter par des sous-traitants payés directement après avoir demandé en cours de travaux leur acceptation au maître d'ouvrage. Les sommes figurant à ce tableau correspondent au montant maximal de la créance que le sous-traitant concerné pourra présenter en nantissement.

Nature de la prestation	Montant € HT de la prestation

Le montant maximal de la créance que je pourrai présenter en nantissement est ainsi de Euros HT (*montant en toutes lettres*).

3. DÉLAI D'EXÉCUTION

Le délai d'exécution sur lequel s'engage le candidat est de (*à compléter par le candidat*) semaines à compter de la date de notification de l'ordre de service de démarrage.

4. ACOMPTE (*article R.2191-20 et suivants* du code de la commande publique)

Un acompte sera versé selon les conditions de l'article 1.4.1 du Cahier des charges.

Je renonce au bénéfice de l'acompte : OUI NON (*Cocher la case correspondante*)

5. PAIEMENT

Le maître d'ouvrage se libérera des sommes dues au titre de l'exécution des prestations du présent marché en faisant porter le montant au crédit du ou des comptes suivants :

(*joindre un ou des relevés d'identité bancaire ou postal*)

- Ouvert au nom de :
- Domiciliation :



Code banque : Code guichet :

N° de compte : Clé RIB :

IBAN :

BIC :

- Ouvert au nom de :

Domiciliation :

Code banque : Code guichet :

N° de compte : Clé RIB :

IBAN :

BIC :

En cas de groupement, le paiement est effectué sur :

- Un compte unique ouvert au nom du mandataire ou du groupement
- Les comptes de chacun des membres du groupement suivant la répartition indiquée à l'article 2.2.

SIGNATURE DU MARCHÉ

Il est rappelé que le (les) signataires doit (doivent) avoir le pouvoir d'engager l'opérateur économique qu'il / elle (ils / elles) représente (ent).

Signature du marché par le titulaire individuel

Fait à, le

Nom, prénom et qualité du signataire :

(signature et cachet commercial)

Signature du marché par le groupement

Les membres du groupement d'opérateurs économiques désignent le mandataire suivant (article R. 2142-24 du Code de la commande publique) :

..... (*nom et dénomination, sociale du mandataire*)



Les membres du groupement ont donné mandat au mandataire qui signe le présent acte d'engagement :

- pour signer le présent acte d'engagement en leur nom et pour leur compte, pour les représenter vis-à-vis du maître d'ouvrage et pour coordonner l'ensemble des prestations (*joindre les pouvoirs en annexe du présent document*)
- pour signer, en leur nom et pour leur compte, les modifications ultérieures du marché public (*joindre les pouvoirs en annexe du présent document*)
- ont donné mandat au mandataire dans les conditions définies par les pouvoirs joints en annexe (*préciser l'étendue du mandat dans les pouvoirs*)

Les membres du groupement, qui signent le présent acte d'engagement :

- donnent mandat au mandataire, qui l'accepte, pour les représenter vis-à-vis du maître d'ouvrage et pour coordonner l'ensemble des prestations
 - donnent mandat au mandataire, qui l'accepte, pour signer, en leur nom et pour leur compte, les modifications ultérieures du marché
 - donnent mandat au mandataire dans les conditions définies ci-dessous : (préciser l'étendue du mandat) :
-

Nom, prénom et qualité du signataire	Lieu et date de signature	Signature

ACCEPTATION DE L'OFFRE PAR LE MAITRE D'OUVRAGE

A La Caunette, le



Le Maire

Max FABRE

NOTIFICATION DU MARCHÉ AU TITULAIRE

Si Remise en main propre

Reçu à titre de notification, une copie du présent marché

Fait à , le

SI Envoi en RAR par courriel ou via la plateforme de dématérialisation

Accusé de réception du

(joindre copie de l'AR)